Agrément: CNFMC 100356
Numéro DIRECCTE 11 75 44595 75
Référence DPC : à venir

BULLETIN D INSCRIPTION

A nous retourner dûment rempli à :
Secrétariat de l'AFCOR
Angélique FOURNIGAULT
BP 23266 - 72003 LE MANS CEDEX 1
Tél : 06 49 72 74 04

FORMATION : PRINTEMPS 2019 « LES CANCERS BRONCHIQUES »

Dates : vendredi 22 mars au dimanche 24 mars 2019
Lieu : **Hôtel Renaissance Hippodrome St Cloud** 92500 Rueil Malmaison
Coût : 1200€

Inscription avant le 15 décembre 2018 selon les disponibilités

PARTICIPANT (toutes les mentions obligatoires):

Statut ** ☐ Salarié ☐ Libéral
Titre : ☐ Docteur ☐ Professeur
Membre **: ☐ SFRO ☐ SNRO (les membres à jour de leur cotisation seront prioritaires)
Nom Prénom
Téléphone E-mail **:
N°ADELI/RPPS :

Adresse Professionnel :
Service :

PRISE EN CHARGE

☐ A titre personnel* (formation financée par le participant)
Adresse personnelle …….

☐ Au titre du DPC *: (Les libéraux s'inscrivant sur mondpc.fr, doivent envoyer le chèque qui sert d'acompte et nous rembourserons la part que ANDPC nous versera après le contrôle de la session)
☐ Au titre de la participation des employeurs à la formation professionnelle continue*
Par organisme gestionnaire/Association – préciser « nom et adresse »
……...
Besoin d'une convention*
☐ non
☐ oui - préciser adresse mail du service destinataire …….

Facture à libeller à l'ordre de* :
☐ Participant
☐ Autre –préciser service destinataire

PAIEMENT

Ci joint la somme de Euros
Règlement libellé à l'ordre de l'AFCOR

Je soussigné(e) accepte les modalités d'inscription
Date et signature

Les frais d'inscription comprennent l'accès au séminaire, la documentation, l'atelier de contourage, deux nuitées et repas mentionnés au programme. Le début de la formation s'étend le soir du premier jour et la fin de la formation en fin de matinée du dernier jour.
Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si les circonstances les y obligent. Toute annulation doit être communiquée par écrit. En cas de dédit du participant à moins de 15 jours avant l'accès au contourage (15 janvier), l'AFCOR facturera une indemnité de 20% du prix de la formation. En cas d'abandon en cours de formation, celle-ci sera facturée dans sa totalité. L'AFCOR se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de participants, de maladie de ses intervenants, grèves ou conflits sociaux internes ou externes à l'AFCOR…) sans dédommagements, ni pénalités au client.

* Validez d'une croix la ligne correspondante
** Mention obligatoire